



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	31	13	5

**OBJET : 11-2 - BUDGET AZURARENA -
EXERCICE 2019 - DECISION
MODIFICATIVE N°1 - AJUSTEMENT DE
CREDITS**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :
3965/19

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,
Le **27 DEC 2019**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **30 DEC 2019**
Par délégation du Maire,
La Directrice des Affaires Générales
DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
et du Canton de Grasse

L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Le vendredi 20 décembre 2019 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en
date du 13/12/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-
DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI,
M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme
Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie
BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Marguerite
BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI,
Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan
EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-
FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M.
Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile
DUMAS.

Procurations :

M. Serge AMAR à M. Jacques GENTE,
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric DUPLAY,
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS,
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET,
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD,
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC,
M. Marc GERIOS à Mme Françoise THOMEL

Absents : M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme
Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La décision budgétaire modificative n°1 qui vous est proposée a pour objet d'effectuer des ajustements budgétaires de fin d'exercice, dans le cadre du Budget Azurarena.

Prélèvement à la source

En 2019, le prélèvement à la source sur les bulletins de paie a été mis en place et doit être mandaté à l'euro. La gestion des arrondis génère une charge de gestion courante de 100 €. Ce besoin sera financé par un transfert de crédits depuis le chapitre 011 « charges à caractère général ».

Ces modifications se traduisent par :

Dépenses réelles

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : inscription de crédits supplémentaires pour 100 € suite à la dépense engendrée par la mise en place du prélèvement à la source

Chapitre 011 - Charges à caractère général : réduction de crédits à hauteur de 100 € pour le transfert vers le chapitre cité ci-dessus.

Reprise d'amortissement

Une reprise d'amortissement doit également être effectuée. Ainsi, un ajustement financier de 11 900 € doit être réalisé sur les opérations d'ordre.

Ces modifications se traduisent par :

Dépenses d'ordre Fonctionnement :

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : inscription des crédits à hauteur de 11 900 €

Recettes d'ordre de fonctionnement

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections : inscription de crédits supplémentaires pour 11 900 €

Dépenses d'ordre investissement :

Chapitre 040 - Opération de transfert entre sections : inscription de crédits supplémentaires pour 11 900 €

Recettes d'ordre investissement :

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : inscription des crédits à hauteur de 11 900 €

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 42 voix POUR sur 44 (2 CONTRE : M. TIVOLI, M. CORNEC) ,

- **ACCEPTE** la Décision Budgétaire Modificative n°1 pour le Budget Azurarena Antibes - Exercice 2019 telle que détaillée par chapitre dans le document ci-joint (colonne DM n°1).

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.11-2 - BUDGET AZURARENA - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N.1 - AJUSTEMENT DE CREDITS

Date de transmission de l'acte : 30/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 30/12/2019

Numéro de l'acte : DCM3965-19 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191220-DCM3965-19-BF

Date de décision : 20/12/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires